



CHARTRE ÉCO-ÉVÈNEMENTS

à retourner au Sirtom - av du 4 juillet 1776 - 19100 Brive
ou à mgautier@sirtom-brive.fr

Entre : Le SIRTOM de la Région de Brive représenté par M. Yves LAPORTE - Président,
CS 11019 – Av. du 4 juillet 1776 – 19315 BRIVE CEDEX
Tel : 05.55.17.65.10 - Fax : 05.55.17.65.19
e-mail : sirtom@sirtom-brive.fr - site : www.sirtom-region-brive.net

Et

Nom de l'organisme :

Représenté par :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : / / / / e-mail :@.....

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Cadre général

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets en partenariat avec l'ADEME, le SIRTOM de la Région de Brive s'est engagé à réduire la production de déchets sur son territoire.

Dans cet objectif, le SIRTOM souhaite réduire les déchets spécifiques générés lors des manifestations en proposant :

- des conseils sur l'organisation et la communication de l'évènement
- un soutien technique par la mise à disposition de divers équipements :
 - Bacs à ordures ménagères (180L, 360L, 770L)
 - Bacs de collecte sélective (180L, 360L, 770L)
 - Totems de tri (2 flux, 3 flux) fournis avec des sacs 50L ordures ménagères et tri
 - Gobelets réutilisables
 - Cendriers de poche
 - Sacs shopping

Article 2 - Demande du matériel

Pour bénéficier du matériel, le demandeur devra formuler ses besoins par écrit sur le **formulaire de réservation** joint, au minimum 1 mois avant la manifestation et le retourner au Sirtom. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Le Sirtom contactera l'organisateur pour lui valider et/ou modifier sa réservation.

Le Sirtom se réserve le droit de mettre à disposition le matériel de son choix et sa quantité, selon la disponibilité des contenants et le type de manifestation.

Article 3 - Modalités de la mise à disposition

La mise à disposition de l'ensemble du matériel se fera, au plus tard 48 heures avant la manifestation aux services administratifs du SIRTOM de la Région de Brive – Zone de la Marquisie – avenue du 4 juillet 1776 – 19100 BRIVE, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les services du Sirtom peuvent livrer le matériel sur le site de la manifestation sous réserve de disponibilité.

Le détail du matériel et des quantités prêtées sont définis dans le « formulaire de réservation » complété le jour du prêt.

Spécificités pour les gobelets :

Les gobelets sont stockés en caisse.

L'organisateur s'engage à utiliser les gobelets uniquement dans le cadre de la manifestation initialement prévue et à mettre en place le principe d'une consigne.

- Il est conseillé d'installer un **point retrait** des gobelets. Les participants y achètent un gobelet consigné (préconisation d'1€, cependant le montant reste libre). L'organisateur remet un gobelet ou un « bon » qu'il remettra à l'espace bar. La consigne peut également être établie directement au bar, dès la première consommation du manifestant.
- Les participants se présentent à l'espace bar pour y acheter une boisson. Si toutefois une personne se présente sans gobelet, sa consommation est majorée du montant de la consigne. Si elle se présente avec un gobelet sale et vide, elle l'échange contre un gobelet propre et plein moyennant l'achat de sa boisson.
- Après usage, soit les participants conservent leur gobelet, soit ils le restituent au point retrait et récupèrent leur consigne.

Article 4 - Restitution du matériel

La remise de l'ensemble du matériel se fera au plus tard 48 heures après la manifestation aux services administratifs du SIRTOM de la Région de Brive – Zone de la Marquisie – avenue du 4 juillet 1776 – 19100 BRIVE, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les services du Sirtom peuvent retirer le matériel sur le site de la manifestation sous réserve de disponibilité.

Spécificités pour les gobelets :

- L'organisateur ramènera les gobelets (propres et sales), dans la ou les caisses de conditionnement, à :
Loc' Vaisselle 19 - ZA Brive Est Rue Leon Lecornu - 19100 BRIVE, qui en assure le lavage, pris en charge par le Sirtom.
- Le lavage permettra de comptabiliser les gobelets restitués.
Le Sirtom facturera à l'organisateur, par l'émission d'un titre de recette, 1€ par gobelet manquant ou cassé (somme que l'organisateur pourra prélever sur les consignes non restituées).

Article 5 - Obligation de l'emprunteur

L'organisme signataire de la présente convention s'engage à respecter les clauses suivantes :

- Mettre en œuvre le maximum de préconisations décrites dans le guide éco-événement
- Informer ou sensibiliser les organisateurs et participants
- Faire appliquer les consignes de tri aux organisateurs et aux participants
- Respecter le matériel et le restituer en l'état de prêt au Sirtom
- Respecter les délais (dates et heures) de retrait et de restitution convenus dans le formulaire de réservation
- Mettre en place un système de consigne pour l'utilisation des gobelets
- Rembourser les gobelets manquants ou cassés (1€/gobelet) par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par virement bancaire

Article 6 – Coût de la prestation

Cette prestation sera comptabilisée avec la Redevance Communale.

Fait à BRIVE, le



Le Président,

Y. Laporte

Signature et Tampon de l'organisateur
"Lu et approuvé"



FORMULAIRE RESERVATION DU MATERIEL POUR UN ÉCO-ÉVÈNEMENT

à retourner au Sirtom - av du 4 juillet 1776 - 19100 Brive
ou à mgautier@sirtom-brive.fr

Nom de l'évènement :

Date : Du / / Au / / Lieu :

Dénomination de l'organisme :

N° SIREN : Code APE :
 ⚡ **Remplir obligatoirement pour le prêt de gobelets et joindre un RIB)**

Représenté par :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : / / / / e-mail :@.....

Nom, qualité et coordonnées de la **personne référente** pour la mise à disposition du matériel :
 Tel : / / / /

Matériel		QUANTITES			Informations complémentaires
		Réservées	Empruntées	Rendues	
Bacs Ordures Ménagères	180L				Adresse de livraison :
	360 L				
	770 L				
Bacs Tri	180 L			
	360 L				
	770 L				
Totems (fournis avec sacs de 50L noirs et jaunes)	2 Flux				Attention : le Sirtom se réverse le droit de livraison selon ses disponibilités
	3 Flux				
Gobelets réutilisables	Gobelets				Retour obligatoire à Loc' Vaisselle 19 ZA Brive Est - Rue Leon Lecornu - 19100 Brive
Cendriers de poche					
Sacs Shopping					

Date de retrait ou de livraison : / / à H

Date de retour ou de retrait : / / à H

Fait à, le / /

Signature et Tampon de l'organisateur,